La communauté de communes Thelloise

Chambly fait partie de la **communauté de communes Thelloise**. Initialement créée le 31 décembre 1996 sous le nom de Communauté de communes du Pays de Thelle (36 communes, 44 589 habitants), elle a fusionné avec la Ruraloise, communauté de communes voisine, en 2017 dans le cadre des dispositions de la loi NOTRe. La communauté de communes Thelloise forme désormais une intercommunalité de 42 communes et 60 000 habitants environ.

Les compétences de la Thelloise sont :

- La **collecte des déchets**
- L'**assainissement**
- Les **transports**
- La **petite enfance**
- L'**aménagement du territoire**
- L'**urbanisme**, l'**économie** et l'**emploi**

Cliquez ici pour découvrir le Guide du Tourisme 2024 de la Communauté de Communes Thelloise !

Pour tous vos déplacements (travail, loisirs, santé…), la Communauté de communes Thelloise met à votre disposition le service « **Pass Thelle Bus** ».

Le territoire est ainsi desservi par 2 services :

- Le **service Gares** qui vous permet de vous rendre le matin à la gare la plus proche de chez vous et vous ramener le soir de la gare à l’arrêt de votre commune.
- Le **service Centre Bourgs** pour vous déplacer dans les villes de la Communauté de communes et alentours.

Pour plus d'informations sur ce service, cliquez sur l'image ci-dessous !

Contact

Communauté de Communes Thelloise
7, avenue de l'Europe
60530 Neuilly en Thelle

Tél : 03 44 26 99 50

Écrire à la communauté de communes Thelloise

rgba(255,255,255,1)

Horaires

Ouvert du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h 30.

rgba(255,255,255,1)
À découvrir
Site internet de la communauté de communes Thelloise